

Affaire n°06-050418 : Budget annexe des Pompes Funèbres / Approbation du Budget Primitif 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 29 mars 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absent (s): 05

Procuration (s): 03

Total des votes: 24

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le CINQ AVRIL à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1er adjoint - Laurence FELICIDALI 2ème adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3ème adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4ème adjointe - Micheline ALAVIN 5ème adjointe -PLANTE 6èmeadjoint - Emmanuelle GONTHIER 7ème adjointe - Jean Benoit ROBERT 8ème adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal -André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal -Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S): Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S): Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7ème adjointe - Joëlle DELATRE conseillère municipale à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Date de télétransmission : 11/04/2018 Date de réception préfecture : 11/04/2018

${\bf Affaire} \,\, n^{\circ}06\text{-}050418$ Budget annexe des Pompes Funèbres / Approbation du Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif du budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2018 s'élève en mouvements budgétaires à 2 460 € et ce en parfaite cohérence avec les orientations budgétaires de l'année 2018 débattues le 1er mars dernier.

Section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation concernent les frais de personnel (refacturation partielle d'agents communaux pour 800 €) et des charges à caractère général pour un montant de 300 €. Ces charges d'exploitation sont équilibrées par la taxe d'inhumation mise par en place le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

	DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	100,00	70	Vente de produits, prestations	1 800,00	
012	Charges de personnel	800,00	74	Subventions	-	
65	Autres charges de gestion courante	120,00				
67	Charges exceptionnelles	120,00				
042	Dépenses d'ordre	-				
023	Virement	660,00				
	TOTAL	1 800,00		TOTAL	1 800,00	

Section d'investissement :

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20	Etudes	660,00	13	Subventions d'investissement	-	
21	Acquisitions	-	040	Recette d'ordre	•	
23	Travaux	-	021	Virement	660,00	
	TOTAL	660,00		TOTAL	660,00	

Telles sont les principales caractéristiques du budget annexe des Pompes Funèbres soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour l'exercice 2018.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 21 voix pour, 3 oppositions (SAINT-LAMBERT Jean Luc conseiller municipal – BOYER Lucien conseiller municipal – DELATRE Joëlle conseillère municipale):

- **VOTE** le projet de budget primitif 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
 - APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres,
 - AUTORISE le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture P74210 BOOSE 20180405-DCM06-050418-

Date de télétransmission : 11/04/2018 Date de réception préfecture : 11/04/2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES				
	Nombre de membres en exercice29			
	Nombre de membres présents2			
	Nombre de suffrages exprimés24			
	VOTES : Pour2.			
	Contre03			
	AbstentionsQQ			

ate de convocation: 29/03/2018 Présenté par le Maire, A la Plaine des Palmistes, le 5 ayril 2018 Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réunion en session ordinaire

A la Plaine des Palmistes, le 5 avril 2018

Les membres du Conseil municipal

Certifié exécutoire par, et de la publication le, et de la publication le A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme;

⁽²⁾ Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.